

Service Développement  
des Pratiques sportives  
MG

**19**

**R A P P O R T**

**OBJET : METZ PLAGE - ACCEPTATION DE PARTICIPATIONS DE  
PARTENAIRES PRIVES ET FIXATION DE TARIFS**

La troisième édition de Metz Plage aura lieu du 22 juillet au 22 août 2010 au plan d'eau.

En deux ans à peine, Metz Plage est devenu un événement phare de l'été à Metz et un véritable succès populaire.

Pour cette nouvelle édition, l'ambition est grande puisque 20 000 m<sup>2</sup> seront investis sur le plan d'eau pendant un mois avec une amplitude horaire journalière plus importante (11h à 20h).

Le concept de Metz plage a évolué vers un espace ouvert sur la ville avec un accès toujours gratuit.

De très nombreuses animations sont programmées tout au long de ce mois . Des manifestations ponctuelles viendront animer certaines soirées.

L'ensemble des services municipaux a été mobilisé pour mener à bien cette opération et proposer aux messins une version 2010 qui réponde à leurs attentes. Une synergie entre tous les dispositifs d'animation sera mise en place pour rendre la ville attractive et offrir à tous ceux qui ne peuvent pas partir en vacances un programme d'activités sportives et culturelles très complet et varié.

Un budget de 270 000€ a été réservé pour cette opération. Devant l'ampleur de cet événement la ville a décidé de mettre en œuvre une démarche de recherche de partenaires privés.

La liste des partenaires qui interviennent sous la forme de participations financières ou de prestations en nature figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons et prestations en nature

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, une buvette sera exploitée par l'Association des commerçants de la place de Chambre. Compte tenu des contraintes liées à la nature même de l'opération (fréquentation liée aux aléas

de la météo, pratique de tarifs très accessibles, horaires ...), il est proposé de fixer le tarif de la concession à 1000€ pour la durée de l'événement.

L'exploitant du parking souterrain ARSENAL propose de pratiquer un tarif spécifique pour les usagers qui fréquenteront METZ PLAGE qui serait fixé à 2 € quelle que soit la durée du stationnement. Cette démarche donnerait en l'occurrence la possibilité de venir à METZ PLAGE et de profiter également des attractions de la ville.

La motion est en conséquence.

## MOTION N°1

### OBJET : METZ PLAGE - ACCEPTATION DE PARTICIPATIONS DE PARTENAIRES PRIVES ET FIXATION DE TARIFS

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment dans son article L 2541-12

CONSIDERANT que les acteurs de la vie économique ont souhaité s'associer à METZ PLAGE 2010 en tant qu'événement public populaire d'importance autour de la détente et de l'animation culturelle et sportive.

DECIDE d'accepter les dons et participations proposés ci-après :

- UEM.....	10 000 €
- SNC Les Arènes.....	10 000 €
- TCRM .....	5000 €
- La POSTE .....	1000 €
- Ville de Longeville-lès-Metz.....	1000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2010.

FIXE le montant des droits de place pour l'installation de la buvette avec terrasse à 1000€ pour la durée de METZ PLAGE.

DECIDE d'inscrire les recettes au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

## Partenaires Metz Plage 2010

<b>Structures</b>	<b>Valorisation des prestations</b>
GSM Lorraine	22 000 €
Le Républicain Lorrain	17 940 €
Jean LEFEBVRE	12 000 €
Urbis Park	11 500 €
Somergie	10 300 €
Intersport	10 000 €
FNAC	10 000 €
Les Arènes	8 500 €
Fédération des Commerçants	6 000 €
Coca Cola	5 300 €
SFR	5 000 €
La Poste	1 300 €
Véolia	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 840 €</b>
<b>Structures</b>	<b>Apport financier</b>
UEM	10 000 €
Les Arènes	10 000 €
TCRM	5 000 €
La Poste	1 000 €
Ville de Longeville-Lès-Metz	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 000 €</b>
<b>TOTAL PARTENARIATS</b>	<b>147 840 €</b>

## **MOTION N°2**

### **OBJET METZ PLAGE – MISE EN PLACE D'UN TARIF SPECIFIQUE AU PARKING REPUBLIQUE**

Le Conseil Municipal,  
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU la convention conclue le 19 août 1963 concernant la construction et l'exploitation d'un parc à voitures automobiles et d'un centre-commercial à l'Esplanade de la Ville de Metz prise en son article 5 et ses avenants successifs,

VU le contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain sous l'Esplanade (parking Esplanade) en date du 10 novembre 2004 pris, notamment, en ses articles 32 et suivants ainsi que son annexe sur les tarifs et ses avenants successifs,

VU les projets d'avenant :

- n°5 au contrat de concession de l'Esplanade,
  - n°7 au contrat de concession du parc de l'Arsenal,
- joints en annexe à la présente délibération,

VU les échanges entre la Ville de Metz et la société URBIS PARK (dénomination commerciale de PARCS GFR) gestionnaire des deux parkings afin de proposer aux usagers qui viendraient à Metz dans le cadre de l'opération Metz Plage de pouvoir disposer d'un tarif préférentiel de stationnement dans le parking République afin de les inciter non seulement à venir profiter de l'opération susvisée mais également de pouvoir rester sur place afin de profiter des animations et de l'attractivité de la Ville,

CONSIDERANT que le délégataire mettra en place à compter du démarrage de l'opération Metz Plage un tarif unique de 2,00 € TTC pour 12 heures de stationnement maximum pour tout usager justifiant de sa participation à Metz-Plage,

CONSIDERANT que ce tarif unique ne peut être obtenu que si l'usager présente au gestionnaire du parking République le ticket d'entrée au parking dûment visé par le personnel d'accueil de Metz-Plage,

CONSIDERANT que ce tarif ouvre droit à un stationnement jusqu'à 12 heures consécutifs à compter de l'entrée dans le parking,

CONSIDERANT que la mise en place de ce tarif couvrira la période de Metz-Plage à savoir du 22 juillet 2010 inclus au 22 août inclus,

**DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** le principe de la mise en oeuvre d'un tarif unique de 2,00 €TTC pour les usagers du parking République (parkings Arsenal et Esplanade) qui participeront aux animations organisées dans le cadre de Metz-Plage ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence les avenants pour chaque contrat concerné ainsi que tout acte et document connexes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Jacques TRON  
Adjoint au Maire de Metz